

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 18 juin 2012 à 19h30, à l'Auberge Duchesnay, 140 Montée de l'Auberge, Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur O'Donnell Bédard, Maire
- Monsieur Jocelyn Boivin, conseiller
- Monsieur Jacques Coulombe, conseiller
- Monsieur Michel Croteau, conseiller
- Monsieur Guy Jacob, conseiller
- Monsieur Claude Lessard, conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

- Madame Vivian Viviers, directrice générale
- Monsieur Denis Bourgault, inspecteur

ABSENCE MOTIVÉE :

- Monsieur Jacques Tessier, conseiller

Les membres du conseil présents forment le quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal des délibérations de la séance du 22 mai 2012 ;
4. Acceptation des listes et rapports mensuels.
5. Certificats de crédits disponibles.
6. Rapport de l'inspecteur.
7. Rapport de la directrice générale et suivi du procès-verbal de la dernière réunion.
 - a. Nouveaux modules de jeux pour le Club Nautique St-Louis ;
 - b. Nouvelles enseignes aux abris postaux et au Club Nautique ;
 - c. Chapelle St-Louis ;
 - d. Forum des municipalités, 25 octobre 2012 ;
 - e. Dépôt du Bilan de la Cour municipale de St-Raymond ;
8. Résolution visant à modifier l'adresse du lieu où siège la Cour municipale de la Ville de Saint-Raymond à Lac-Beauport ;
9. Suivi Projet du Parc Maher et changement de nom ;
10. Échantillonnage d'eau au Club Nautique par la Ville de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ;
11. Offre de service de Mme Diane Guérard relatif à la restructuration du Club Nautique St-Louis ;
12. Adhésion au Programme Climat Municipalités ;
13. Avis de motion Règlement permis et certificats ;
14. Adoption du Règlement relatif à la rémunération des élus ;
15. Situation de l'APPELSJ ;

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

16. Service d'essence pour bateaux ;
17. Corvée de nettoyage des abords de la route ;
18. Autres sujets ;
19. Période de questions
20. Levée de la séance.

Ouverture de la séance

Les membres étant présents, le quorum est constaté et le Maire, M. O'Donnell Bédard souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19h30.

060-2012

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Boivin
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour après y avoir ajouté les points suivants :

- a) Marquage de la route;
- b) Bouées.

ADOPTÉ

061-2012

Adoption du procès-verbal des délibérations De la séance du 22 mai 2012

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Lessard
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le 22 mai 2012, tel que soumis.

ADOPTÉ

062-2012

Adoption des listes et rapports mensuels

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Guy Jacob
ET RÉSOLU d'adopter les listes et rapports sommaires ci-dessous mentionnés :

- Liste des comptes payés pour le mois de mai 2012 ;
- Conciliation bancaire au 31 mai 2012 ;
- Rapport budgétaire pour le mois de mai 2012 ;

ADOPTÉ

063-2012

Certificats de crédits disponibles

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Croteau
ET RÉSOLU d'accepter les certificats de crédits disponibles tel que préparés par la secrétaire-trésorière et de l'autoriser à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉ

064-2012

Rapport de l'inspecteur

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

Monsieur Denis Bourgault remet aux membres du Conseil la liste des permis émis au cours du mois de mai 2012 pour un montant de 143 600 \$.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Boivin
ET RÉSOLU à l'unanimité de prendre acte du rapport de l'inspecteur.

ADOPTÉ

065-2012

**Rapport de la directrice générale et
suivi du procès-verbal de la dernière réunion.**

Mme Viviers fait un suivi de certains dossiers qui étaient demeurés en suspens.

- a) **Nouveaux modules de jeux pour le Club Nautique.** Les nouveaux modules de jeux ont été installés et sont très beaux. Il restera le terrain de basketball à finaliser pour l'ouverture du Club.
- b) **Nouvelles enseignes aux abris postaux et au Club Nautique.** Les nouvelles enseignes sont prêtes et devraient être installées sous peu aux deux entrées et au Club Nautique.
- c) **Chapelle St-Louis.** Les messes débiteront le 24 juin 2012 et Mgr Denis Grondin célébrera la messe du 15 juillet 2012 qui sera suivie du « Déjeuner du curé » en son honneur.
- d) **Forum des municipalités, 25 octobre 2012.** Mme Viviers soumet aux membres du Conseil une invitation à participer au Forum des Municipalités qui se tiendra le 25 octobre prochain au Manoir du Lac-Delage. Quatre (4) personnes désirent s'inscrire soit MM. Bédard, Boivin, Croteau et Lessard.
- e) **Dépôt du bilan de la Cour municipale de St-Raymond.** Mme Viviers remet aux membres du Conseil le Bilan de l'année 2011 concernant la Cour municipale de St-Raymond.
- f) **Réfection des tennis.** Mme Viviers informe les membres que la réfection des tennis ne pourra se faire avant le début des activités du Club Nautique. Après discussion, il est convenu de reporter le tout après le 20 août alors que les activités seront terminées.
- g) **Quincaillerie Co-op Ste-Catherine.** Mme Viviers suggère aux membres du Conseil d'adhérer comme membre de la Coop Ste-Catherine puisque nous faisons maintenant beaucoup d'achats et que nous pourrions avoir un escompte de 3 % par mois pour une part sociale qui coûterait 200 \$ à vie. Il est recommandé d'adhérer à la Coop.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Croteau
ET RÉSOLU à l'unanimité d'accepter et de donner suite au rapport de la directrice générale.

ADOPTÉ

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

066-2012

Résolution visant à modifier l'adresse du lieu où siège la Cour municipale de la Ville de St-Raymond à Lac-Beauport

Attendu que **Ville de Lac-Saint-Joseph** est partie à l'entente relative à la cour municipale de la Ville de Saint-Raymond;

Attendu que l'article 3 de cette entente prévoit entre autres que la cour municipale siège sur le territoire de la MRC de la Jacques-Cartier au centre communautaire au 46, chemin du Village à Lac-Beauport (Québec) G3B 1R2;

Attendu que le centre communautaire changera sa vocation obligeant ainsi le déplacement du lieu où siège la cour municipale vers une salle située dans la caserne des pompiers au 75, chemin Tour-du-Lac à Lac-Beauport (Québec) G3B 0S9;

Attendu que cette salle se veut plus fonctionnelle et sera plus facilement repérable par les différents intervenants de la cour municipale;

Attendu que l'article 24 de la *Loi sur les cours municipales* énonce, à son deuxième alinéa, que la modification de l'adresse du lieu où siège la cour municipale peut être effectuée par résolution approuvée par le ministre de la Justice;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL CROTEAU, IL EST RÉSOLU :

QUE **Ville de Lac-Saint-Joseph** accepte que le lieu où siège la cour municipale commune de la Ville de Saint-Raymond, sur le territoire de la MRC de La Jacques-Cartier, soit déplacé du centre communautaire vers une salle située dans la caserne des pompiers dont l'adresse est le 75, chemin Tour-du-Lac à Lac-Beauport (Québec) G3B 0S9 pour les dossiers qui sont déjà traités à Lac-Beauport et que les autres continueront à être traités à la Maison de la Justice de Saint-Raymond, 111, rue Des Pionniers, Saint-Raymond.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la cour municipale de la Ville de Saint-Raymond qui en assurera les suites en vue de son approbation par le ministre de la Justice.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

ADOPTÉ

Suivi Projet Parc Maher et changement de nom

Mme Viviers mentionne aux membres du Conseil que les documents ont été transmis au Fonds Municipal Vert pour obtenir un prêt et une subvention et que des précisions supplémentaires ont été demandées, précisions qu'elle fournira sous peu. De plus elle informe les membres que

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

plusieurs citoyens voudraient que l'on cesse d'appeler ce secteur Parc Maher mais qu'il faudrait plutôt l'appeler Baie des Maher comme c'était avant.

067-2012

Échantillonnage d'eau au Club Nautique Par la Ville de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Saint-Joseph a l'obligation de prélever et faire analyser des échantillons d'eau potable au Club Nautique St-Louis en saison estivale;

ATTENDU QUE pour ce faire la Ville de Lac-Saint-Joseph doit engager ou prendre entente avec du personnel accrédité selon les exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier possède l'expertise nécessaire;

ATTENDU QU'il ne s'agit que de prélever deux échantillons d'eau par mois pour la période du 15 juin au 15 septembre 2012;

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Croteau

ET RÉSOLU que ce Conseil autorise la signature d'une entente entre les deux municipalités pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2012, moyennant la somme de 575 \$, incluant les frais d'administration de l'entente..

ADOPTÉ

068-2012

Offre de services de Mme Diane Guérard relatif À la restructuration du Club Nautique St-Louis

Mme Diane Guérard dépose une offre de services pour la continuation du mandat commencé cette année. Il est proposé par M. Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte l'offre de services de Mme Diane Guérard pour la poursuite du premier mandat concernant le fonctionnement du Club Nautique St-Louis pour un montant maximum de 3 000\$.

ADOPTÉ

069-2012

Adhésion au Programme Climat Municipalités

Un document a été remis à tous les membres du conseil expliquant sommairement le Programme Climat Municipalités. Après discussion, il est recommandé au Maire d'obtenir d'autres explications concernant ce programme et vu l'urgence, d'y adhérer s'il le juge nécessaire.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

Service d'essence pour bateaux

Certains citoyens ont informé M. Jacques Tessier qu'ils pourraient peut-être avoir un fournisseur qui accepterait de venir avec un camion citerne pour faire le plein des bateaux au Club Nautique St-Louis, une fois par semaine.

Après discussion, les membres du Conseil refusent cette proposition qui pourrait s'avérer dommageable et dangereuse pour l'environnement et qui serait certainement refusée par le ministère de l'Environnement.

Corvée de nettoyage des abords de la route

Suite à la lettre reçue et publiée dans le journal concernant une corvée de nettoyage, il serait peut-être important de ramener ce point au printemps pour que chaque citoyen nettoie la partie des fossés qui se trouve sur son terrain. Ça pourrait également se faire à la fin de l'été avant que les gens partent.

Marquage de la route

Monsieur Bédard demande si nous ne devrions pas faire le marquage des lignes sur la route qui s'effacent. Après discussion, il est recommandé de ne faire que la ligne jaune au centre qui est la plus effacée pour le moment. Monsieur Bourgault s'informerait des coûts.

072-2012

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Boivin
ET RÉSOLU de lever la séance à 20h45.

ADOPTÉ

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière

O'Donnell Bédard
Maire